

*Recours au Règlement—M. Clark***RECOURS AU RÈGLEMENT**

M. CLARK—LA CONSTITUTION—L'APPEL INTERJETÉ AUPRÈS DE LA COUR SUPRÊME

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, comme vous le savez, le timbre a retenti très rapidement ce soir, avant que j'aie la possibilité de revenir à la Chambre. Vous vous souvenez que lorsque vous vous êtes levée pour dire qu'il était 5 heures, j'étais au milieu d'une argumentation qui n'a pas été achevée. J'invoque donc maintenant le Règlement au sujet de la procédure.

L'argumentation n'était que partiellement exposée et j'avais des questions tout à fait appropriées à présenter à la présidence, dans l'espoir de vous aider à trancher. Je vous demande donc de bien vouloir m'éclairer en me disant s'il m'est possible de poursuivre maintenant l'argumentation que j'avais amorcée avant que vous n'annonciez 5 heures.

**Mme le Président:** Moi aussi je suis dans l'embarras, parce que j'étais tout à fait consciente que le député parlait dans le cadre d'un rappel au Règlement. Je suis entrée dans la Chambre, j'ai attendu un moment parce que je comptais voir quelqu'un, mais le député n'était pas là et il a fallu que j'enchaîne. Je suppose qu'il faudrait maintenant le consentement unanime pour revenir en arrière. La Chambre est souveraine, il faut que je poursuive.

**M. Clark:** Madame le Président, nous sommes encore j'imagine à un moment de la séance où Votre Honneur admettra un rappel au Règlement. La question qui se pose à vous est de savoir si oui ou non vous accepteriez la discussion restée inachevée d'un rappel au Règlement présenté avant 5 heures. Votre Honneur jugera certainement qu'il serait dans l'ordre que l'argumentation d'un rappel au Règlement s'achève, et en deuxième lieu, comme je désire apporter là-dessus des éléments que j'estime nouveaux dans les usages de la Chambre, vous voudrez sûrement les entendre avant d'examiner le bien-fondé du rappel. Ce rappel présente un certain intérêt, parce que je le fais à la demande expresse du premier ministre (M. Trudeau) qui, pendant la période des questions d'aujourd'hui, m'a demandé de présenter les arguments demandés. Je serais donc tout à fait heureux que vous m'éclairiez et, naturellement, je serai en mesure de poursuivre ou bien sur un nouveau rappel au Règlement, ou bien sur la suite de celui que je faisais à 5 heures.

[Français]

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, accéder à la requête du leader de l'opposition (M. Clark) serait faire de nous les complices de leur obstruction systématique. La Chambre des communes, à 8 heures, normalement siège. Plusieurs députés libéraux étaient présents, et vous avez attendu plusieurs secondes dans le fauteuil avant de prendre votre décision.

Nous n'avons absolument aucune requête à présenter. Si nous l'avions voulu, nous aurions pu ou j'aurais pu prendre la parole, et demander le consentement unanime pour adopter la résolution sur la Constitution, et il n'y avait personne pour dire «non» de l'autre côté, et nous n'avons pas fait cela. Tout ce que nous avons fait c'est notre devoir d'être présents à la Chambre en temps utile. Nous y étions et nous nous attendions à ce que le chef de l'opposition continue son argumentation. Mais de

toute évidence, à sa face même, la question qu'il a soulevée est farfelue. Mais quoiqu'il en soit, vous avez rendu une décision selon laquelle vous la preniez en délibéré. Il n'est pas brimé dans ses droits. Vous allez rendre une décision sur une des manœuvres qu'ils ont faites dans le cours de la journée et je suggère que la Chambre continue selon l'ordre des travaux prévu au *Feuilleton*, madame le Président.

**Mme le Président:** Le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) doit comprendre que j'ai été même un peu embêtée de voir qu'il n'était pas présent. J'ai pris la question en délibéré, car il semblait que je ne pouvais pas procéder à quoi que ce soit sans avoir vidé toute la question du rappel au Règlement soulevé par le très honorable chef de l'opposition. J'étais vraiment un peu embêtée! J'ai regardé autour de moi, j'ai attendu autant que je pouvais le faire, mais je suis obligée de procéder et de suivre moi-même le Règlement.

J'ai pris la question du très honorable chef de l'opposition en délibéré. Je suppose que, s'il a d'autres points à soulever, une fois que j'aurai statué demain, il pourrait peut-être en soulever de nouveaux. Pour l'instant je crois que je n'ai pas d'autre choix, à moins que la Chambre ne donne son consentement unanime pour que nous puissions retourner aux Affaires courantes, alors que j'accepterai d'entendre, si la Chambre est d'accord, le reste de l'intervention du très honorable chef de l'opposition. Si la Chambre n'est pas d'accord, je ne peux pas procéder autrement.

[Traduction]

**M. Pinard:** Madame le Président, je vois que vous demandez encore le consentement unanime pour autoriser le chef de l'opposition qui est arrivé en retard tout en sachant, à cinq heures, qu'il devrait reprendre la parole, et lui permettre d'argumenter encore une fois à propos d'une question que vous avez déjà pris en délibéré. Eh bien, si nos vis-à-vis ne savent plus où ils en sont dans leur obstruction systématique, nous nous garderons bien de nous faire les complices d'une manœuvre aussi lamentable.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Madame le Président, bien sûr, je n'ai aucun intérêt à vous compliquer la vie, à vous ou à la Chambre. Plus tard dans la soirée, il se présentera d'excellentes occasions pour moi de revenir sur ce rappel au Règlement et j'en profiterai. Malheureusement, je devrai reprendre à zéro mon raisonnement et répéter certains arguments que j'ai déjà invoqués, mais je dois dire que l'attitude du leader du gouvernement à la Chambre contraste étrangement avec la bonne volonté que nous avons manifestée l'autre soir quand le premier ministre a demandé un supplément de temps pour son intervention . . .

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** . . . dans le débat constitutionnel. Je suis prêt à reprendre la parole pour développer cet argument sous tous les angles en répétant ce que j'ai dit précédemment. Il serait plus expéditif, plus rapide et plus conforme aux traditions de la Chambre d'accorder le même consentement unanime que nous avons accordé au premier ministre l'autre jour. Toutefois, si le leader du gouvernement à la Chambre préfère ne pas l'accorder pour des raisons personnelles, je soulèverai la question à un autre moment.